



Ordre des infirmières  
et infirmiers auxiliaires  
du Québec

### **AVIS DE RADIATION (21-24-0051)**

Prenez avis que le 21 mai 2024, le Conseil de discipline de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec a imposé à **Sonie Eugène**, exerçant la profession d'infirmière auxiliaire dans la région de Montréal, une période de radiation temporaire de deux (2) mois sous l'unique chef de la plainte portée contre elle.

Mme Sonie Eugène a été déclarée coupable de l'infraction suivante :

- Entre le ou vers le 6 janvier 2022 et le ou vers le 22 novembre 2022, à Montréal, a posé un acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession d'infirmière auxiliaire en consultant, sans autorisation et/ou sans justification professionnelle, le Dossier Santé Québec de plusieurs usagers.

Mme Sonie Eugène est donc radiée du Tableau de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec pour une période de deux (2) mois, du 22 juin 2024 au 22 août 2024.

Cet avis est publié en vertu de l'article 180 du *Code des professions*.

Montréal, ce 22 juin 2024.

Me Caroline Leblanc  
Secrétaire du Conseil de discipline de l'OIIAQ